# AIGU2MC

2014 - 2015

# Advanced Master in Intensive Medicine

At Bruxelles Woluwe - 180 credits - 3 years - Day schedule - In french

Dissertation/Graduation Project : **YES** - Internship : **YES** Activities in English: **NO** - Activities in other languages : **NO** 

Activities on other sites: NO

Organized by: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Programme code: **aigu2mc** - European Qualifications Framework (EQF): 7

### **Table of contents**

Teaching profile	
- Learning outcomes	
- Programme structure	
- Detailled programme	3
- Programme by subject	
Information	4
- Admission	
- Evaluation	5
- Contacts	5

# **AIGU2MC - Introduction**

# Introduction

# AIGU2MC - Teaching profile

### **Learning outcomes**

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine aiguë (A.M. du 14 février 2005, publié le 04.03. 2005).

### **Programme structure**

La formation à temps plein est d'au moins 3 ans et comprend un enseignement théorique, des stages à temps plein et une communication ou la publication d'un article. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

### AIGU2MC Detailled programme

### Programme by subject

La formation à temps plein comprend :

un enseignement théorique :

- des cours théoriques
- des séminaires
- des exercices encadrés, organisés par les différents services de département, la société belge de médecine d'urgence et de catastrophe
- des conférences inter-universitaires.

des stages à temps plein dans plusieurs services d'urgences agréés

- dont au moins 18 mois dans des services d'urgences agréés comme services de stage
- et 18 mois dans les disciplines suivantes : anesthésie-réanimation, soins intensifs, médecine interne, chirurgie et pédiatrie.

une communication à une réunion scientifique qui fait autorité ou la publication d'un article sur un sujet de médecine d'urgence dans une revue scientifique de référence.

Date: May 29, 2017

#### **AIGU2MC - Information**

### **Admission**

In the event of the divergence between the different linguistic versions of the present conditions, the French version shall prevail

Decree of March 31st 2004 defining higher education, favoring its integration in the European framework of higher education and refinancing universities.

The admission requirements have to be met at the time of enrolment at the university.

#### The mentioned information may of modification for 2014-2015

All information can be obtained from the University's Enrolment Office (Service des inscriptions - SIC).

The following students, after meeting the conditions set by the academic authorities, have access to the complementary Master's degree with the aim of obtaining the grade that these studies sanction:

- · An academic Master's degree within the same field allowing 2nd-cycle studies, including at least 120 credits
- An academic Master's degree, following a decision by the academic authorities, under the complementary conditions that they set and as a result of a motivated decision by the jury
- An academic grade which is similar to those mentioned above, issued by the Flemish Community, the German Community or the Royal Military Academy, under the same conditions
- A foreign academic grade that has been acknowledged as being equivalent to those mentioned above, in application of this decree, a European-level directive or an international convention, under the same conditions
- Under the same conditions, one or several titles or academic grade issued by the Flemish Community, the German Community or the Royal Military Academy, sanctioning 2nd-cycle studies and valued at least 300 credits by the jury, or sanctioning 2nd-cycle studies and valued at least 240 credits completed of 60 credits, the all that must be valued by the jury according to the decree of March 31st, 2004 (art 54, 5°)

In the event of the divergence between the different linguistic versions of the present conditions, the French version shall prevail

#### **Specific Admission Requirements**

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine aiguë, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme. L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

#### Commission de sélection

Bodart Eddy, Danse Etienne, Dubois Vincent, EL GARIANI Abdul Wahed, GILLET Jean Bernard, , MARION Eric, MEERT Philippe, MOULIN Didier, Reynaert Marc, THYS Frédéric, VANDENBOSSCHE Pierre, VANPEE Dominique, VERSCHUREN Franck, VEYCKEMANS Francis, deux membres cooptés (Zech Francis, Delloye Christian) et deux membres invités (JACQUES Jean Marie, Pelgrim Jean Pierre). Un représentant des MACCS.

### **Evaluation**

The evaluation methods comply with the regulations concerning studies and exams. More detailed explanation of the modalities specific to each learning unit are available on their description sheets under the heading "Learning outcomes evaluation method".

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par des examens portant sur les matières enseignées. En outre, le candidat devra réaliser un travail scientifique présenté au cours d'une leçon publique et à un congrès de médecine d'urgence national ou international et/ou publié dans une revue scientifique reconnue.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine aiguë.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

La formation de médecin spécialiste en médecine aiguë peut être prise en considération pour 3 années dans la formation de médecin spécialiste en médecine d'urgence, formation d'une durée totale de 6 ans. En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

#### **Contacts**

## **Curriculum Managment**

Entite de la structure MEDE

Sigle **MEDE** 

Dénomination Faculté de médecine et médecine dentaire

Adresse Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35

Secteur Secteur des sciences de la santé (SSS)

Faculté Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)

Mandats Dominique Vanpee Doyen

Commissions de programme Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG)

Commission des certificats en radioprotection (CRPR)

Commission des certificats en radioprotection (CKPK)

Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM)

Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN)

Ecole de médecine (MED)

Academic Supervisor: Frédéric Thys

Jury

**Usefull Contacts**